

Sectes: unanimité au Parlement pour mieux protéger les témoins



Les personnes témoignant devant les commissions d'enquête parlementaires seront mieux protégées des procédures judiciaires abusives intentées par des organisations considérées comme sectaires aux termes d'une proposition de loi adoptée mardi par le Parlement français. /Photo d'archives/REUTERS

Les personnes témoignant devant les commissions d'enquête parlementaires seront mieux protégées des procédures judiciaires abusives intentées par des organisations considérées comme sectaires aux termes d'une proposition de loi adoptée mardi par le Parlement français.

L'Assemblée nationale a adopté mardi sans le modifier et à l'unanimité cette proposition de son président, Bernard Accoyer (UMP), tel que le Sénat l'avait amendée le 10 juin dernier. La proposition de loi est donc définitivement adoptée.

Le texte prévoit qu'aucune action en diffamation, pour injure ou outrage, ne pourra être engagée contre les témoins, sauf si leurs déclarations sont étrangères à l'objet de l'enquête.

Le secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, Roger Karoutchi, a apporté le soutien du gouvernement à cette proposition de loi dont il a souligné le "bien-fondé".

Cette proposition de loi a pour objet de mettre un frein "à l'acharnement procédurier de certains plaignants" qui "finit par s'apparenter à une forme de harcèlement" et qui "risque de porter atteinte à la libre parole devant les commissions d'enquête", affirme son auteur.

Dans l'exposé des motifs de son texte, Bernard Accoyer fait allusion à la commission d'enquête "sur l'influence des sectes et leurs conséquences sur la santé physique et mentale des mineurs" de l'Assemblée qui a donné lieu "à de nombreuses actions en diffamation engagées contre des personnes ayant témoigné devant elle".

Emile Picy, édité par Yves Clarisse